



PROJET D'UNE GIGAFACTORY DE BATTERIES SOLIDES DANS LE DUNKERQUOIS

CONCERTATION PREALABLE

DU 22 SEPTEMBRE AU 13 NOVEMBRE 2023

COMPTE-RENDU

REUNION DE LANCEMENT

25 SEPTEMBRE 2023

ORGANISATION

- **Date** : Le lundi 25 septembre de 18h00 à 20h00
- **Lieu** : Bourbourg (Espace Pierre de Coubertin)
- **Nombre de participants** : 58 en présentiel et 20 à distance
- **Format** : Hybride / Connexion via Zoom / retransmission en direct TV Corsaire / Replay
- **Scénographie** : plénière demi-cercle
- **Nombre total d'intervenants (en différents temps)** : 9 intervenants + 2 garants + 1 animateur

ANIMATION

- o Animation générale : ETHICS Group
- o Contenu technique : ProLogium et RTE

INTERVENANTS

- o François-Xavier BIEUVILLE, Sous-préfet de Dunkerque
- o Eric GENS, Maire de Bourbourg
- o Pierre DESMADRILLE, Maire de Craywick
- o Maurice GEORGES, Président du Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque
- o Xavier DAIRAINÉ, Directeur des Projets, Communauté Urbaine de Dunkerque
- o Gilles NORMAND, président ProLogium Europe
- o Calvin HSIEH, vice-président ProLogium
- o Venus HU, vice-présidente ProLogium
- o Pascal DERACHE, Directeur de projet, RTE
- o Anne-Marie ROYAL, garante de la CNDP
- o Jean-Louis LAURE, garant de la CNDP (à distance)

DOCUMENTATION ET MATERIEL DISPONIBLE :

- o La synthèse du dossier de concertation
- o Le dossier de concertation
- o Les flyers annonçant le dispositif de la concertation
- o 1 affiche communicante à l'entrée du bâtiment

- 3 panneaux d'exposition (kakémonos) qui présentaient le dispositif de concertation ainsi que le projet.

MODALITES DE LA REUNION

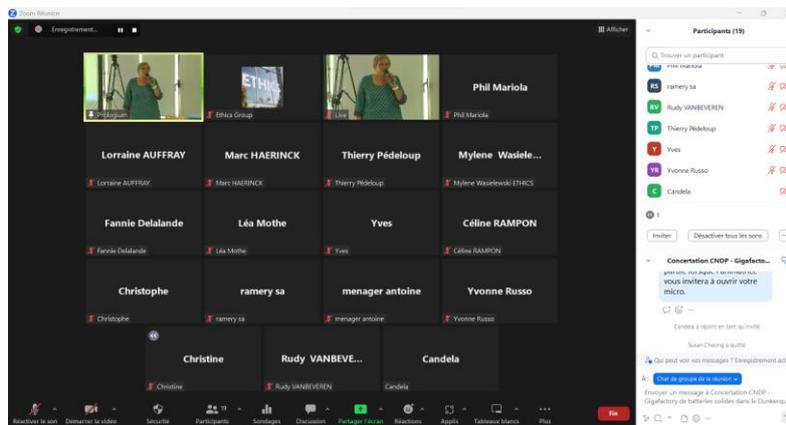
La salle de l'espace Pierre de Coubertin à Bourbourg est aménagée afin de pouvoir accueillir 80 personnes en format plénière, et de pouvoir augmenter la capacité d'accueil au besoin. Dossiers de concertation, synthèses du dossier de concertation et flyers annonçant le dispositif de concertation mis en place sont disponibles en libre accès à l'accueil des locaux ainsi qu'à l'entrée de la salle.



La réunion permet une participation à distance *via* l'outil Zoom. L'accès à l'espace digital a été communiqué sur le site de la concertation <http://prologium.je-contribue.com>, sur le site Corsaire.tv, ainsi que dans le communiqué de presse.

L'intégralité de la réunion était retransmise en direct *via* Corsaire.tv et reste disponible en replay sur Corsaire.tv ainsi que sur <http://prologium.je-contribue.com/>.

Des écrans permettent aux participants de suivre simultanément les supports de présentation.



OBJECTIFS DE LA REUNION

- Présenter le projet de manière la plus complète et accessible possible ;
- Eclairer le public d'une part, sur le projet et sur ses enjeux généraux environnementaux, économiques et industriels, et d'autre part sur les effets du projet à différentes échelles ;
- Permettre à toute personne de poser des questions ou de contribuer sur le projet et de prendre connaissance des modalités d'information et de participation.

TEMPS 1 – ACCUEIL ET PROPOS INTRODUCTIFS

Mot d'introduction du Maire de Bourbourg, M. GENS :

M. GENS accueille l'ensemble des participants présents et leur souhaite la bienvenue à Bourbourg en rappelant à chacun qu'il sera possible de poser des questions au cours de la réunion aux différents intervenants présents. Il salue l'arrivée de ProLogium sur le territoire et invite chacun à éveiller sa curiosité vis-à-vis de nouvelles industries qui s'installent dans le Dunkerquois. Il souligne l'enjeu de rassurer les populations et l'importance de travailler ensemble pour développer le territoire et permettre à plusieurs générations de bénéficier de retombées positives, en particulier d'emplois durables et de qualité. M. le Maire remercie les participants de leur venue à cette réunion, ainsi que l'ensemble des acteurs du projet et des intervenants mobilisés ce soir.

Mot d'introduction du Président ProLogium EUROPE, M. Gilles NORMAND

M. NORMAND note, tout d'abord, la présence d'Éric BOCQUILLON, Maire de Saint-Georges-sur-l'Aa.

M. NORMAND se présente et précise qu'il est ravi d'être présent ce soir pour présenter le projet. Il montre un exemple de batteries solides, une démonstration sera faite lors d'une prochaine réunion publique.

Il indique ensuite qu'il souhaite insister sur 3 différentes dates. Il rappelle que le processus a été initié au mois de janvier 2023 avec différents acteurs dont la Sous-Préfecture, et le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), les Maires de Craywick et Bourbourg. Ainsi, il explique que l'ensemble des liens et interactions avec le territoire qui ont débuté en amont du lancement du projet, ont eu pour but de comprendre le territoire, et les procédures d'autorisations et de concertation préalable. Quatre mois plus tard, en mai 2023, ProLogium s'est rendu à Dunkerque en présence du Président Macron pour annoncer le projet. M. NORMAND rappelle quelques chiffres clefs du projet : plus de 5 milliards d'euros d'investissements avec l'idée de générer 3000 emplois directs d'ici 2030. Il explique que le projet se déploierait sur un terrain à cheval entre les communes de Craywick et de Bourbourg, avec en complément, une réserve foncière du côté de Loon-plage, qui n'arrivera pas avant 2028 si le projet atteint sa pleine maturité. Il partage ensuite quelques données clefs sur l'usine elle-même : une capacité de 48 GWh pour produire entre 500 véhicules électriques (avec des batteries de 100 kWh) et 700 véhicules (avec des batteries de 60 kWh), selon la capacité de la batterie.

Le Président Directeur Général de ProLogium, est venu à plusieurs reprises à Dunkerque pour partager la volonté de « devenir dunkerquois », notamment durant les visites officielles de mai. Il précise que cette volonté se traduit dans les faits et illustre son propos : Mme Venus HU, la responsable des ressources humaines de ProLogium au niveau mondial, a ensuite passé 6 semaines à Dunkerque, et a également fait en sorte que ProLogium soit présente à la Fabuleuse Factory en septembre. M. NORMAND présente ensuite M. Calvin HSIEH, qui est le responsable de la qualité au niveau du groupe et qui s'installera prochainement en France avec la volonté de mettre les standards de qualité au premier niveau.

M. NORMAND conclut son propos en partageant les attentes de ProLogium vis-à-vis du processus de concertation. Il rappelle l'enjeu d'information, avec un engagement de ProLogium de répondre à toutes les questions du public, de manière transparente. Il souligne ensuite l'enjeu de participation, pour inciter à poser des questions, avec un engagement

d'écoute de la part de ProLogium pour faire évoluer le projet en prenant en compte les suggestions du public.

Mme AUFFRAY invite les participants à visionner [le film de présentation du projet](#).

TEMPS 2 – Mot d'introduction des garants

Mme AUFFRAY introduit le prochain temps de présentation en invitant Mme Anne-Marie ROYAL, garante de la CNDP à prendre la parole.

Mme ROYAL rappelle les contenus de l'article 7 de la Charte de l'Environnement, rendue constitutionnelle en 2005, en précisant que le projet de ProLogium s'inscrit pleinement dans ce cadre réglementaire : « *Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.* »

Mme ROYAL rappelle le processus de concertation préalable, les missions des garants ainsi que les étapes réglementaires qui suivront.

LA CONCERTATION PRÉALABLE SOUS L'ÉGIDE DE LA CNDP



- ProLogium **s'engage** sur la transparence
- La **CNDP** et ses garants **garantissent** la transparence

Les garants :

Défendre le droit à l'information et à la participation du public...
... sur l'élaboration des projets ayant un impact sur l'environnement

Missions :

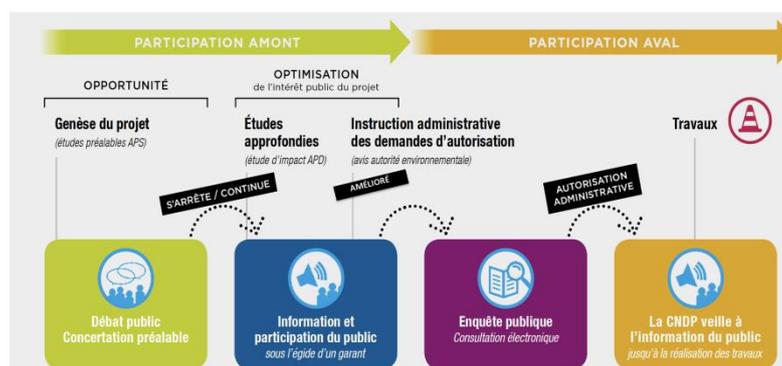
- Veiller au droit constitutionnel à l'information et à la participation du public
- Organiser les débats publics et garantir les concertations
- Rendre compte des résultats des débats
- Développer la culture de la participation
- Concilier



Anne-Marie Royal, anne-marie.royal@garantcndp.fr
Jean-Louis Laure, jean-louis.laure@garantcndp.fr



Un droit qui sert à quoi ?



LA CNDP

LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

Mme ROYAL explique ensuite les principes clefs de l'action de la CNDP :

Les 6 principes de la CNDP



INDÉPENDANCE
Vis-à-vis de toutes les parties prenantes



NEUTRALITÉ
Par rapport au projet



ÉGALITÉ DE TRAITEMENT
Toutes les contributions ont le même poids, peu importe leur auteur



TRANSPARENCE
Sur son travail, et dans son exigence vis-à-vis du responsable du projet



ARGUMENTATION
Approche qualitative des contributions et non quantitative



INCLUSION
Aller à la rencontre de tous les publics

LA CNDP

LA COMMISSION NATIONALE DU DÉBAT PUBLIC

Elle poursuit son propos en expliquant quelles seront les étapes qui suivront la fin de la concertation préalable : le bilan des garants ainsi que la réponse de la maîtrise d'ouvrage à ce bilan.

La concertation préalable, et après ?

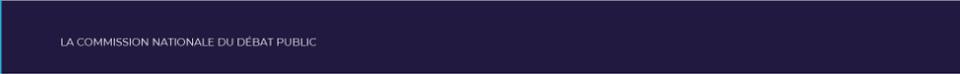


1 Les garants publient le bilan de la concertation préalable

2 Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation

3 La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse

4 Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP

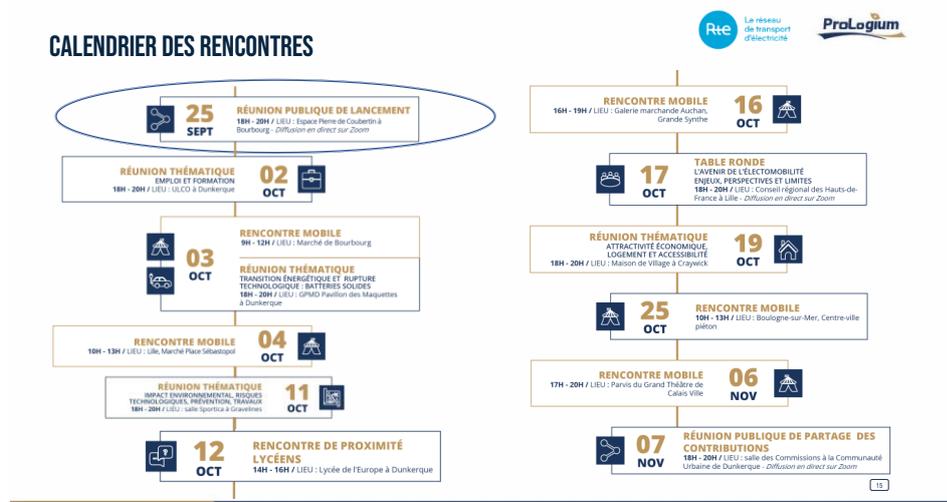


Durant sa présentation, Mme ROYAL note l'importance de l'inclusion dans la participation, et constate la diversité des profils présents dans la salle. A ce titre, elle salue la participation de chacun.

TEMPS 3 – Présentation du dispositif

Gilles NORMAND présente ensuite le dispositif de concertation mis en place afin de permettre à chacun de s'informer, de s'exprimer et de poser les questions qu'il souhaite.

M. NORMAND rappelle l'ensemble des rendez-vous prévus :



SITE DÉDIÉ



Pour s'informer, participer, contribuer

<http://prologium.je-contribue.com/>



Il est également rappelé qu'une plateforme de concertation dédiée est mise en place. Celle-ci permet à chacun de s'informer sur le projet, d'accéder à toute la documentation proposée (dossier de concertation, synthèse, plans...), de poser des questions, de contribuer ou de prendre connaissance des autres contributions. Il est également possible d'y retrouver tous les replays et tous les comptes-rendus des rencontres.

TEMPS 4 – Le projet et ses effets sur le territoire

Suite à la présentation du dispositif, un premier temps d'échanges avec le public s'ouvre, durant lequel les participants soulèvent plusieurs questions et remarques sur les effets du projet sur le territoire – ce sujet est donc abordé avant de revenir plus en détails sur le projet lui-même.

TEMPS D'ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

Intervention de M. DESMADRILLE, Maire de Craywick

M. DESMADRILLE salue l'ensemble des participants présents avant de s'exprimer : « *Il était important pour moi d'être présent aujourd'hui, car c'est une chance d'avoir un Projet comme ProLogium sur sa commune. Je suis Maire d'une petite commune, 750 habitants. Cinq milliards d'investissement, c'est un projet d'une vie pour certains, M. NORMAND, aussi peut-être pour M. Georges, Président du Port également sûrement, et peut-être également pour Mme ROYAL. On doit se féliciter de l'arrivée de ce projet sur le territoire dunkerquois. Avec un tel projet, il ne faut pas oublier la question de la mobilité, abordée déjà avec M. NORMAND. Les entreprises en général vont au bout de leur projet, mais il est également nécessaire que l'Etat, la Région, le Département nous suivent et suivent ces projets dans les mêmes temps qu'une société privée le fait. Je vois M. DAIRAINÉ (Communauté Urbaine de Dunkerque, CUD) qui est là pour des questions de mobilité. Je pense qu'on devrait avoir aussi la CCHF, Communauté de Communes des Hauts de Flandre, la CCRA, Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, qui manquent et qui devraient aussi être présentes, pour parler ensemble. Il s'agit d'autres acteurs qu'il faudrait amener vers nous car ils auront aussi un gros impact en termes de mobilité. La CUD on part de la frontière belge pour venir jusqu'à Grand-Fort-Philippe. Notre premier voisin à Craywick, avec Bourbourg, c'est Brouckerque. Et je pense qu'il faut les amener à nos discussions, car le projet aura un gros impact sur leur mobilité aussi. La pollution est un autre enjeu, normalement il n'y en a pas. On a tellement été habitués par le passé à des usines polluantes. Je viens d'une génération où on ne croyait pas au travail*

dans l'industrie mais plutôt dans le tertiaire ou ailleurs. Il faut changer la donne et réhabiliter nos jeunes à se tourner vers l'industrie, car dans toutes les sociétés aujourd'hui, on recherche des compétences industrielles. C'est un projet d'Etat mais on vient sur un territoire, sur celui d'une population qui porte de l'importance à son cadre de vie. Dans ma commune, il n'y a même pas 3% de chômage, donc ça ne leur parle pas lorsqu'on parle d'emplois. Essayons de renforcer le cadre de vie de la population, tout en accueillant une belle entreprise comme ProLogium. Un dernier point de vigilance, les retombées fiscales, il s'agit d'un point important pour une commune comme la nôtre, cela devient important. Il faut savoir rester impartial, ne pas voir que la retombée fiscale mais aussi le bien-être et le bien-vivre des habitants. Cette retombée fiscale ne doit pas être juste une manne financière sur laquelle tout le monde lorgne. Quand on a des retombées fiscales conséquentes comme cela, c'est aussi un handicap pour la compétitivité, même s'il y a des aides au départ, mais dans quelques années, cela peut en être un. Aussi, penser que la retombée fiscale - je repars de mon avis sur l'EPCI - elle doit rester aux communes, mais des fois c'est mieux de partager avec son voisin direct qu'en CCHF, qu'avec un voisin de l'autre bout. Voilà ma vision des choses aujourd'hui. ProLogium est bien accueilli et bienvenue, on fera tout pour que le projet se déroule bien avec les populations. Et vu l'importance du projet, c'est bien de poser les questions dès le début. »

Réponse de M. NORMAND : Il remercie M. le Maire pour cette intervention et précise qu'il essaye effectivement de venir à la rencontre des élus en mairies pour expliquer les projets et que celui-ci s'insère au mieux, en tenant compte des problématiques mentionnées.

Réponse de Mme ROYAL : Mme ROYAL souligne la réunion qui aura lieu dans la commune de Craywick, sur le sujet de l'attractivité, du logement et de l'accessibilité le 19 octobre. Elle rappelle l'importance de mobiliser les acteurs clefs sur ces sujets ainsi que les autres élus du territoire.

Intervention : Un commissaire enquêteur sur différents projets du secteur depuis 2009, prend ensuite la parole : *« j'en suis aujourd'hui à ma 27ème enquête, sur tout projet schéma de cohérence territoriale (SCoT), Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),... La seule question préalable à poser est la suivante : est-ce que ce que l'on vous dit oralement est pris en tant que contribution ? »*

Mme ROYAL confirme que les propos sont considérés à la fois comme contribution dans les comptes-rendus, et également en tant que verbatims, comme contribution pour le bilan des garants.

L'intervenant poursuit son propos : *« Ma première question concerne les variantes du projet, j'ai vu qu'il y avait 2 sites sur le plan, seront-ils tous deux étudiés pour l'implantation ou est-ce que c'est déjà décidé ? On s'aperçoit que les études d'impact impliquent d'étudier les variantes. Or, parfois les variantes sont éliminées avant les études et ne font l'objet que de quelques pages, comme si elles avaient été déjà éliminées avant de commencer à travailler. Je pense qu'il faudra faire attention à ce que les variantes soient étudiées avec un niveau d'étude équivalent que le projet retenu et une analyse bilantielle complète afin que le public puisse comprendre le choix du secteur. »*

Réponse de Mme ROYAL : Mme ROYAL précise que sur la concertation préalable, on interroge les alternatives, notamment dans le dossier, et pas seulement les variantes, qui demeurent toutefois très importantes et à prendre en compte, effectivement, dans les études.

L'intervenant poursuit avec une seconde question : *« Dans l'étude d'impact, on retrouve une définition de l'impact du projet mais il est nécessaire de prendre en compte le cumul des facteurs d'implantation de plusieurs projets sur le secteur. En effet, il y a de nombreux projets ici, avec des impacts en termes d'infrastructures routières, et réseaux, notamment l'autoroute*

A16, sérieusement accidentogène. L'ensemble des projets va jouer forcément sur l'évolution du trafic et des routes départementales. Il faudra très sérieusement étudier ces infrastructures pour qu'elles soient adaptées vraiment en réponse à l'ensemble des projets, c'est notamment le cas de la route départementale RD600. Le département est déjà propriétaire de l'ensemble des terrains, passer cette zone à deux fois deux voies serait quand même assez sage. Concernant l'A16, on n'entend plus parler Barreau de Cappelle-la-Grande: projet de déviation pour un itinéraire réservé aux poids lourds pour éviter la traversée urbaine. Est-ce que ce projet ne peut-il pas être remis à jour ?

Pour moi, la concertation c'est construire un projet ensemble. Lorsqu'on arrive à l'enquête publique, c'est terminé, ce n'est plus le lieu de la concertation.

Je suis sur une enquête avec Métropole de Lille, projet mis à consultation du public avec un dossier qui fait près de 3000 pages, projet étudié depuis 15 ans. Je constate que c'est très technique et compliqué pour le public d'aller chercher et comprendre les informations. Je souhaite rappeler l'importance d'avoir un dossier lisible et compréhensible par tous. »

Mme ROYAL indique que le dossier est bien destiné au public dans une démarche de clarté pour tout, et qu'il fait environ 70 pages. Celui-ci sera complété par l'ensemble des questions soulevées et les réponses apportées.

L'intervenant termine avec une dernière remarque : « *Enfin, j'ai aussi vu que la CNDP allait engager un débat autour du cumul des projets dans le dunkerquois. »*

Mme ROYAL indique que la CNDP recommande, dans un avis de fin juillet, qu'un dialogue territorial large soit mené. Mais cette démarche est une démarche volontaire, hors champs réglementaire, pour laquelle la CNDP ne peut intervenir que si elle est saisie par les acteurs territoriaux.

L'intervenant réagit en indiquant « *qu'il serait bon pour le territoire de pouvoir y aboutir. »*

Intervention de Myriam Santhune, Europe Ecologie Les Verts : « *Ma question concerne l'ensemble. Il y a des débats et des enquêtes publiques qui s'enchainent, cette fois c'est pas pendant les vacances – ce qui a été fait l'année dernière, ce qui est assez questionnant en termes démocratiques. Même si on est vigilant sur tous les projets et débats, on a du mal à suivre sur le territoire. Même en ayant cette vigilance, en suivant les documents, c'est très compliqué, donc pour le citoyen lambda qui ne suit pas forcément, cela doit être particulièrement compliqué. »*

Réponse de M. NORMAND : M. NORMAND indique qu'une vigilance et beaucoup d'attention ont été portés avec les garants pour éviter toutes les périodes de vacances scolaires. Un effort a été fait aussi pour trouver des dates qui ne soient pas pendant les vacances.

L'intervenante poursuit : « *Une deuxième remarque : des enquêtes publiques concernent certaines des zones, mais en fait, le débat commence alors que sur la zone, on ne sait même pas si on a eu les autorisations. Avant l'arrivée, on avait déjà des informations sur le fait que ProLogium arrive, on a l'impression qu'on met la charrue avant les bœufs, cela va très vite, et pose donc question. »*

Réponse de M. NORMAND : M. NORMAND indique que le projet est soumis à concertation préalable et à des autorisations, avec l'idée de créer un échange. Il espère pouvoir répondre aux attentes des services instructeurs pour arriver à un premier coup de pioche seulement dans un an, une fois les autorisations délivrées et le travail fait avec la DREAL (Direction

compte, qu'ils soient ZGI 2 ou liés à CAP 2020, ou à des zones logistiques. Il précise que tout cela fait partie du dossier d'enquête publique de la ZGI 2 et qu'il sera possible d'y revenir lors d'une réunion publique à venir. Enfin, il indique que la zone était en pré-aménagement et disponible pour ProLogium. Il termine son propos en précisant que pour le terrain dédié à des activités pour 2028, il y a encore possibilité d'adapter et d'étudier des options différentes.

Intervention de Paulo-Serge Lopez, président de l'association Virage Énergie : « *Virage Energie aura l'occasion d'intervenir dans les ateliers et lors de la table ronde du 17 octobre où l'on parlera d'électromobilité. Mais dans la séquence précédente, je pense d'emblée qu'on va très vite en besogne, on rentre dans le sujet de l'implantation de l'usine mais on ne s'interroge pas sur le besoin auquel le projet est censé répondre. Sur ce même territoire, trois projets de gigafactories ont déjà été validés : ACC, Envision, Verkor. Il est nécessaire de s'interroger sur les besoins et usages des véhicules électriques. A-t-on vraiment besoin de ce type de voitures pour répondre à la question écologique ? On abordera ces sujets le 17 octobre lors de la table ronde.*

Un deuxième point plus dunkerquois, mis en exergue par un des premiers intervenants qui constate que depuis plusieurs années, on a plusieurs concertations préalables et continues, mais aussi des situations d'effets d'annonce. On a mis en exergue un décalage grandissant entre le nécessaire débat territorial qui intégrerait la population puisque cette succession de projets a des conséquences sur des décennies. Il ne s'agit pas de couvrir seulement les effets cumulatifs en termes d'industrie, mais aussi au-delà, en termes d'habitat, d'impact environnemental, de consommation d'eau sur le territoire...

Mme Royal parlait d'un courrier d'une association, il s'agit d'un courrier dont je suis l'auteur et que j'ai adressé aussi au Préfet il y a quelques mois et copie à la CNDP pour indiquer qu'on assistait à un problème. Indépendamment de savoir si on est pour ou contre le type d'industrie et le projet, il y a un problème conséquent à gérer en termes d'attractivité et d'impact sur les prochaines décennies. Il y a un dialogue territorial du côté de Fos-sur-mer, mais pour l'instant sur le territoire dunkerquois et au-delà sur la Côte d'Opale, il n'en est rien. Le problème est de savoir de quelle manière on va pouvoir organiser un aménagement du territoire soutenable. La question est donc où est l'Etat, en tant que personne tierce, pour permettre ce débat territorialisé, et permettre de voir sur 5, 10, 15, 20 ans, les impacts de tels projets sur le territoire ? »

Réponse de M. DAIRAINÉ : M. DAIRAINÉ souhaite apporter des réponses sur les effets induits de tous les projets industriels sur le territoire, en particulier sur le logement et mobilité. Il précise qu'un certain nombre d'actions ont été déjà engagées. Le plan de développement urbain de la CUD s'appelle le Plan Local d'urbanisme intercommunal, qui a été voté par les élus communautaires en décembre 2022. Il ne prend donc pas les nouveaux projets arrivés après et les concertations intervenues entre temps. Il rappelle que ce plan local avait lui-même fait l'objet d'une concertation et d'une démarche participative. Il souligne que ce plan est appelé à évoluer dans le cadre d'évolutions normales et dans le cadre réglementaire de nouvelles concertations ou enquêtes si elles sont nécessaires. Il ajoute que la communauté urbaine et les communes se sont associées pour tenir compte des effets induits sur le logement, la mobilité et l'aménagement. Au-delà, il poursuit en soulignant qu'une des questions faisait référence à un développement urbain soutenable et précise que c'est effectivement l'objectif visé. Il y a notamment un double objectif de neutralité climatique d'ici 2030 pour le bassin de vie et 2050 pour la zone industrielle. Il termine son propos en indiquant que la CUD travaille avec les territoires voisins, pour que les politiques soient cohérentes afin

d'arriver à un objectif de développement urbain soutenable qui permette d'offrir aux habitants un cadre de vie agréable.

Mme AUFFRAY remercie M. DAIRAINÉ et salue M. le Sous-préfet qui vient de rejoindre l'assemblée. Il prend la parole et s'excuse de ne pas avoir pu participer à la réunion dès le début du fait d'autres contraintes d'emploi du temps.

M. le Sous-Préfet est invité à prendre la parole. Il souligne que l'arrivée de ProLogium sur le territoire est une opportunité pour la région, les communes et la France qui s'engagent avec une entreprise dans un processus industriel envisageant la décarbonation. Il souhaite souligner plusieurs mots clefs cités dans l'intervention précédente afin de répondre aux différentes questions reçues.

Il s'exprime d'abord sur l'emploi : sur l'ensemble des projets industriels dans le dunkerquois aujourd'hui, à horizon 2040, environ 30 000 emplois seront créés, chez ProLogium, Verkor, Clarebout, ou par la centrale nucléaire de Gravelines. Il précise que toute une réflexion est engagée avec le rectorat, le conseil régional, avec la CUD, avec des centres de formation, les lycées professionnels, et d'autres acteurs à ce sujet.

Il évoque ensuite le logement en citant la réflexion engagée avec la CUD sur le protocole logement Dunkerque 2038. Il explique qu'un travail est fait pour évaluer combien de personnes seraient prêtes à venir s'installer et ainsi, prévoir des constructions de 12000 à 15000 logements sur une douzaine d'années pour lesquels la question du foncier se pose. Un groupe de travail existe à des fins d'identification des friches.

M. le Sous-Préfet poursuit en indiquant que la question de la mobilité doit être envisagée de façon globale: géographiquement parlant selon les bassins d'emplois et les flux. Il ajoute que la CUD est engagée sur ce sujet avec des solutions innovantes comme les parkings déportés et des navettes.

Il indique ensuite que ces problématiques sont liées à l'attractivité du territoire pour proposer des villes où il fait bon vivre.

Il termine par évoquer l'accès à l'eau, lié à l'usage des process industriels. Il indique qu'une réflexion est menée à ce sujet pour faire en sorte que des arbitrages soient pris pour préserver la ressource sur le territoire et en réserver aux activités agricoles.

Il conclut en indiquant que ce chantier énorme doit faire l'objet d'une réponse collective entre les collectivités locales, et l'Etat, et l'ensemble des acteurs qui forment une équipe publique et qui partagent le sujet. Il ajoute en précisant que le Préfet a saisi la Première Ministre pour une stratégie Dunkerque 2030 avec la perspective d'un conseil interministériel qui se déroulera en principe en février prochain 2024.

Mme ROYAL, intervient pour souligner qu'effectivement, le dialogue territorial existe, mais comme le recommande la CNDP, le dialogue territorial global doit être mené par les autorités publiques avec les habitants du territoire. Elle rappelle l'importance de permettre au public de participer à une vision d'ensemble de la stratégie d'aménagement.

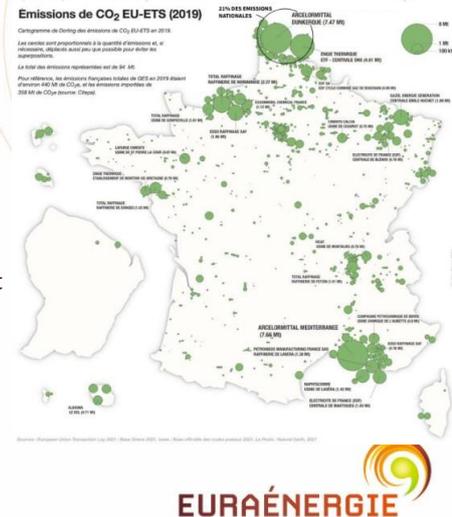
Les actions de la Communauté Urbaine de Dunkerque en matière de décarbonation :

Mme AUFFRAY remercie les intervenants pour les questions posées et les réponses apportées et rappelle que l'Union européenne s'est fixé pour objectif d'être en 2050 le premier continent à atteindre la neutralité carbone. Elle se tourne vers M. DAIRAINÉ afin de savoir quelle est l'action de la collectivité en matière de décarbonation ?

M. DAIRAINÉ, explique que la stratégie est double : travailler à la fois sur la zone urbaine et à la fois sur la zone industrielle. Il présente la stratégie de la CUD sur un territoire atypique où la plus grande partie des émissions sont des émissions industrielles, représentant 21% des émissions industrielles françaises :

Dunkerque, un territoire à fort enjeu

- Parce qu'en 2019, la Zone Industrielle de Dunkerque a **émis 13,8 Mt CO₂eq**
Soit **21 % des émissions industrielles françaises**
- Parce qu'un territoire engagé dans la décarbonation depuis des années amenant des réalisations concrètes
- Parce qu'un changement de paradigme déjà engagé entraînant la mutation des industries
- Parce qu'un changement de paradigme déjà engagé avec l'implantation de nouvelles activités
- Parce que la prise en compte des impacts du changement climatique



Notre stratégie pour atteindre la neutralité carbone

Notre ambition est d'accélérer la transition écologique dans nos politiques publiques en expérimentant de nouveaux modèles de développement urbain en lien avec d'autres expériences mises en œuvre sur le territoire européen

Nos principales orientations sont les suivantes :

- **La mobilité**, premier levier urbain pour une ville sobre, résiliente, créative et inclusive : un réseau de bus efficace et performant en accès libre à Dunkerque depuis 2018.
- **La décarbonation de l'industrie** : l'industrie dunkerquoise est le premier fournisseur de solutions à l'interface industrie-ville.
- **Mobilisation de tous les acteurs** autour d'une nouvelle gouvernance public-privé-citoyen.
- **Le citoyen au cœur de la transition écologique**, gagnant en pouvoir d'achat et en qualité de vie.
- **La ville intelligente et durable**



M. DAIRAINÉ présente ensuite le projet Dkarbonation pour arriver à une neutralité :

Décarbonation de l'industrie – le projet DKarbonation

Améliorer la qualité de vie sur le(s) territoire(s) en conjuguant préservation de l'environnement, développement économique et cohésion sociale.

Répondre à de nombreux enjeux :

- **Économique** : la zone industrielle est un maillon essentiel de l'économie de la région Hauts-de-France et doit être renforcée. La décarbonation impliquera plus de 4 milliards d'euros d'investissement
- **Environnementaux** : GES mais aussi grand émetteur de particules fines
- **D'innovation** : les solutions technologiques à mettre en œuvre n'existent pas à grande échelle
- **Sociaux** : une grande partie des emplois de la zone industrielle sont dans des activités à forts enjeux environnementaux (sidérurgie, métallurgie), les emplois doivent être préservés et développés (notamment les emplois de la décarbonation)
- **De santé**, avec un travail collectif sur la qualité de l'air



Parce que Dunkerque peut devenir la première zone industrielle émettrice de solutions duplicables



M. DAIRAINÉ complète son propos en indiquant qu'une plateforme participative est mise en place pour que les habitants puissent participer à ce type de projets : Changer-la-vie-ensemble.com. Il indique aussi que des rencontres avec les habitants sont organisées sur le territoire, comme l'opération Village du futur qui a permis de rencontrer 55 000 visiteurs.

Le calendrier et le phasage du projet de gigafactory de ProLogium

Mme AUFRAY remercie M. DAIRAINÉ pour sa présentation et se tourne vers ProLogium afin de rebondir sur les questions de phasages et de calendrier du projet qui ont pu être soulevées au cours des échanges précédents sur l'implantation du site. Elle indique que des précisions sur le projet lui-même pourront être apportées lors d'une réunion publique qui se tiendra le 3 octobre à 20h, au pavillon des Maquettes à Dunkerque, pour revenir dans le détail sur la technologie de la batterie solide, qui représente une rupture par rapport aux solutions actuellement disponibles sur le marché.

M. NORMAND précise ensuite le calendrier du projet et les prochaines étapes à venir. Il indique que grâce à une amélioration des processus de 2^e génération puis de 3^e génération, une économie d'à peu près 30% d'énergie et de ressources pourra être faite.

Il présente ensuite quelques chiffres clés sur la future *gigafactory*.

PRÉSENTATION DU PROJET DE GIGAFACTORY

Rte Le réseau de transport d'électricité ProLogium

CAPACITÉ :
48 GWh inlay / 12 GWh cellule

SURFACE :
130 ha

VOITURES ÉQUIPÉES :
500 000 ou 750 000 par an

MATÉRIAUX MOBILISÉS :
anode, cathode, NMP, Electrolyte solide, séparateurs céramiques

LE CALENDRIER DU PROJET

2023 2024 2025 2026 2027

Concertation préalable Études d'impact, de dangers et permis de construire Installation des outils de préparation opérationnelle Exploitation pilote, test de la ligne de production Début de la production en série

Préparation des demandes d'autorisations administratives Début des travaux Tests et homologations Lancement de la production phase 1

22

M. NORMAND poursuit sa présentation en décrivant les différentes phases qui seraient déployées :

PRÉSENTATION DU PROJET DE GIGAFACTORY

Rte Le réseau de transport d'électricité ProLogium

Site 1 (88 ha)

Phase IV
Début de la construction : 2028
Mise en service : 2030
Selon capacité bâtiment : 48+12GWh (combiné site 2)
Selon capacité de production : 48+12GWh (combiné site 2)

Phase III
Début de la construction : 2027
Mise en service : 2029
Selon capacité bâtiment : 24+8GWh
Selon capacité de production : 24+8GWh

Phase I
Début de la construction : 2024
Mise en service : 2026
Selon capacité bâtiment : 8+4GWh
Selon capacité de production : 4+4GWh

Phase II
Début de la construction : 2026
Mise en service : 2028
Selon capacité bâtiment : 24+4GWh
Selon capacité de production : 20+4GWh

Site 2 (42 ha)

Phase IV
Début de la construction : 2028
Mise en service : 2030
Selon capacité bâtiment : 48+12GWh (combiné site 1)
Selon capacité de production : 48+12GWh (combiné site 1)

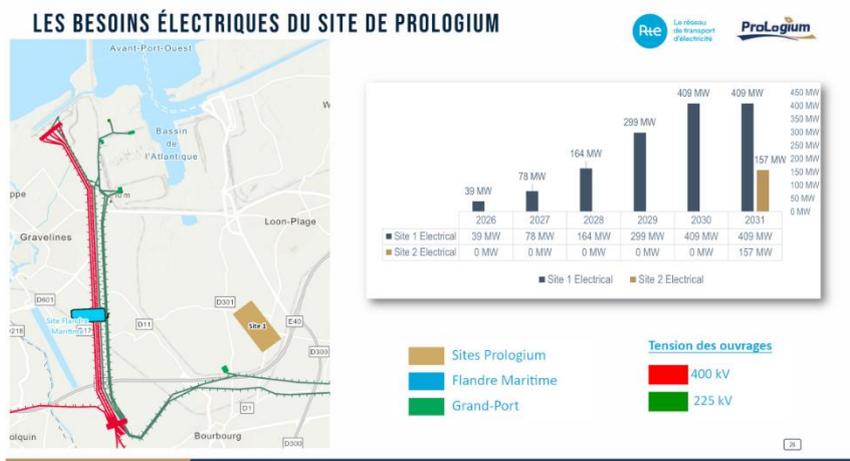
23

Le raccordement électrique du projet :

Mme AUFRAY se tourne ensuite vers M. DERACHE, Directeur de projet, RTE, pour lui demander de rappeler qui est RTE et pourquoi l'entreprise est co-maître d'ouvrage.

M. DERACHE indique que les missions de RTE sont de raccorder ces différentes gigafactories, et d'acheminer l'électricité depuis les centres de production vers les centres de consommation, aussi avec Enedis qui achemine l'électricité dans les foyers.

Il précise les besoins de la *gigafactory* de ProLogium et les évolutions prévisibles (graphique ci-dessous). Il explique que cela serait fait progressivement (carte ci-dessous) avec deux raccordements, un premier transitoire et un second définitif.



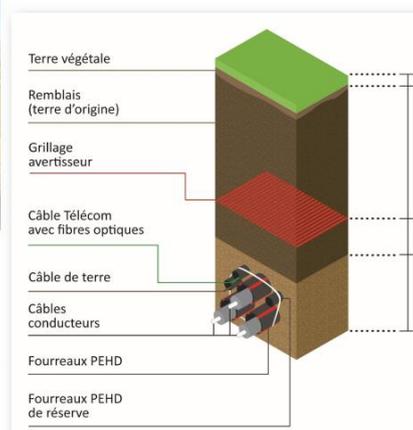
M. DERACHE revient ensuite sur les caractéristiques techniques envisagées pour le raccordement en liaison sous-terrain, enterré à 1,5 mètre environ de profondeur.

CONSISTANCE TECHNIQUE ENVISAGÉE DU RACCORDEMENT



Vue aérienne de la zone du futur poste de Flandre Maritime

Schéma de principe d'une ligne souterraine



Les impacts du projet en termes d'emplois :

Mme AUFRAY se tourne ensuite vers M. NORMAND pour lui demander de présenter les projections d'emplois du projet afin de rebondir sur les échanges intervenus en début de réunion.

M. NORMAND présente les différentes projections d'emplois en phase travaux et exploitation et leurs possibles évolutions au cours des années à venir :

LES IMPACTS DU PROJET SUR LE TERRITOIRE : EMPLOIS



+ EN PHASE TRAVAUX

La phase de travaux générera la création d'environ **300 emplois ETP**, Equivalent Temps Plein, jusqu'en 2025.

+ EN PHASE EXPLOITATION

- › D'ici 2025 : **270 personnes employées**
- › En 2026 : **640 personnes employées**
- › En 2027 : **1 600 personnes employées**
- › En 2028 : **2 100 personnes employées**
- › En 2030 : **3 000 personnes employées**

EMPLOIS : 3 000 D'ICI 2030

Effectif prévisionnel	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Cadres	1	1	1	1	1	3	3	3	
Management (RH / IT / Finances / Admin / Quality / R&D)	4	8	18	29	37	84	84	84	
Staff (RH / IT / Finances / Admin / Quality / R&D)	0	11	53	93	119	209	284	284	3095
Gestion opérationnelle de la production	1	7	15	26	38	86	86	86	
Staff (Ingénierie et logistique)	0	2	114	246	745	1041	1721	1721	
Opérateurs techniques	0	0	73	251	693	711	917	917	
Total	6	29	274	646	1633	2134	3095	3095	3095

Recrutements prévisionnels entre 2023 et 2030. Données indicatives selon état du marché.

43

LES IMPACTS DU PROJET SUR LE TERRITOIRE : FORMATIONS



+ OBJECTIF DE PROLOGIUM :

FAVORISER LA FORMATION LOCALE DE TRAVAILLEURS

- Création d'un pôle de recherche scientifique et universitaire régional de rayonnement mondial spécialisé dans les batteries solides, en collaboration avec différents partenariats locaux
- Echanges avec le réseau de l'Association Régionale de l'Industrie Automobile (ARIA Hauts-de-France, Electro'mob)
- Echanges avec l'École d'Ingénieurs du Littoral-Côte d'Opale (EILCO A2U), l'Institut Mines Telecom Nord Europe et l'école d'ingénieur ICAM
- Expérience de sa ligne de préfabrication basée à Taïwan, qui accueillera une première équipe d'ingénieurs et de techniciens français en vue de les former, avant d'être déployés au sein de la *gigafactory* dunkerquoise.

44

Les impacts du projet en termes de consommation d'eau

Mme AUFRAY sollicite de nouveau M. NORMAND sur la question des impacts du projet en termes d'eau, question qui a, elle aussi, été soulevé préalablement durant les temps d'échanges.

M. NORMAND présente les besoins en eau et explique qu'une démarche d'optimisation et de préservation de la ressource a été privilégiée. Il indique que ProLogium travaille encore sur un certain nombre de leviers : récupération des eaux pluviales ou des évaporations notamment, et également du côté de l'énergie avec un projet de récupération de la chaleur en cours d'étude. Il conclut son propos en invitant aux suggestions sur ces sujets en expliquant que ProLogium en a déjà reçues quelques-unes très intéressantes et les étudie actuellement.

LES IMPACTS DU PROJET SUR LE TERRITOIRE – RESSOURCES EN EAU



BESOINS EN EAU : 300m³/h

(600m³/h à Taïwan – climat dunkerquois favorable à une réduction de la consommation)



47

TEMPS D'ECHANGES AVEC LE PUBLIC

Intervention Xavier Vilain, Europe Ecologie Les Verts : « Sur le processus en lui-même sur la batterie solide, je m'étonne qu'en page 34, on parle d'un fonctionnement a priori plus sain et un peu plus loin d'une technologie en cours de développement qui a besoin encore d'arriver à maturité. Cela me rappelle un article dans lequel on disait que ProLogium produisait des batteries pour des PC portables ou de l'électronique mais pas des batteries de voitures. Pouvons-nous avoir des précisions là-dessus ?

J'ai une autre question sur les aspects de mobilité en page 54, on parle de la mobilité des salariés, bus, vélo, mais les pistes cyclables sont dangereuses et insuffisantes dans le

dunkerquois. Je voudrais faire référence aussi la ligne TER Calais-Dunkerque, qui est une catastrophe avec beaucoup de dysfonctionnements et d'annulations.

Enfin, en page 57, on voit visiblement les terrains 1 et 2, le 2 est proche de l'usine Versalis pour laquelle les risques sont très importants. Je voudrais savoir comment sera gérée cette proximité et ce qui est prévu en termes de gestion des éventuels effets dominos.

J'ai rencontré des acteurs de ProLogium à la Fabuleuse Factory, mais beaucoup étaient occupés, notamment par un atelier calligraphie, je n'ai donc pu poser ces questions à cette occasion. »

Réponse de M. NORMAND : M. NORMAND indique que lors de la Fabuleuse Factory, un atelier de calligraphie a été proposé ainsi qu'un atelier sur l'évolution des batteries au fil de temps. Ces temps ont été appréciés par les écoliers et les étudiants. Il explique que ProLogium est né il y a environ 17 ans sur les petites cellules pour de l'électronique de grande consommation, et finalement, les constructeurs allemands, Mercedes et Volkswagen, ont indiqué un changement à venir sur le marché : d'ici 2030, le marché serait multiplié par 7 à 10, avec 90% destinés à des applications automobiles. Il a fallu passer sur des tailles de cellules différentes et à grande échelle, et ProLogium a bénéficié d'un atout avec le fait d'être en avance sur le processus.

Sur la question de la sécurité, M. NORMAND se réfère aux pages du dossier qui explique ces éléments. Il réalise ensuite une démonstration avec des simulations réalisées d'altération de la batterie. Il indique qu'il n'y a pas d'écoulement, pas de prise de feu. Il poursuit en indiquant qu'en effet, il y a encore des développements à faire et qu'un centre de recherche et développement implanté en France est en projet. Il conclut en soulignant qu'il s'agit d'une technologie qui peut amener une composante importante pour un passage vers la mobilité électrique, en particulier avec la capacité de convaincre les grands rouleurs Diesel.

Sur la question de la mobilité, il répond qu'effectivement ProLogium s'inscrit pleinement dans la stratégie de la CUD avec des parkings d'un peu moins de 100 places et que ProLogium souhaite que cette mobilité soit bien organisée. Il précise que l'usine sera située à proximité de la gare de Bourbourg, et que plusieurs leviers seront mis en place : navettes, mobilité douce, horaires régulés...

Réponse de M. GEORGES : M. GEORGES rappelle que le premier site est prévu pour une phase à partir de 2024 dans la ZGI 2 déjà passée en enquête publique. Le deuxième site est une option selon les avancées industrielles d'ici 2028 et selon les autres zones d'aménagement possibles d'ici là. Sur la question de proximité des usines, il indique que cela est courant sur la zone portuaire et que la première chose que regarde la DREAL et les services de l'Etat, est bien la proximité. Il explique qu'il y a un enjeu d'optimisation foncière et de gestion de la proximité en portant une attention particulière à la compatibilité des différents sites afin de prendre toutes les précautions et d'assurer la sécurité industrielle.

Intervention de Franck Elias, MEDEF Côte d'Opale : *« Je vais parler à 3 titres déjà sur environnement industriel auprès des entreprises, on anime depuis 30 ans tous les sujets liés à la prévention des risques technologiques, on se retrouvera à la présentation du projet au SPPPI. Sur la dynamique de l'emploi, on voit beaucoup de choses, un écosystème en place, qui se préoccupe d'un éventuel siphonage de main d'œuvre. Forcément il y aura des transferts et de la mobilité interne. On anime un grand club des entreprises sur la maille Côte d'Opale, pour faire en sorte que les gens se connaissent et puissent travailler en bonne intelligence. On peut également organiser des actions collectives. Enfin, un troisième point, le logement, nous sommes coactionnaires de Flandres Opale habitat, un bailleur social. A ce titre engagé dans une programmation logement, avec pas loin de 500 logements seront mis en production*

en 2024 dont 300 sur la zone CUD. Ce sont donc des sujets suivis de près et nous restons à votre disposition. »

Intervention de Hugo Deribreux, juriste foncier environnement pour la FNSEA du Nord (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles), syndicat des exploitants propriétaire agricoles : *J'aurais trois questions par rapport aux intervenants présents ce soir. La première question concerne les mesures compensatoires, on parle de 130 hectares d'emprise, mais comment cela va se gérer, et se coordonner ? Les emprises se feront-elles sur des terrains agricoles ? On, les exploitants et les propriétaires, ne souhaitent pas une double-peine sur les terres en plus. Au niveau du réseau routier, il peut y avoir aussi une emprise du fait des pistes cyclables par exemple, sur les terres agricoles. De ce côté-là, comment ça va se gérer, aussi du point de vue compensatoire ? Enfin, au niveau logement, potentiellement du foncier agricole sera pris, vous parlez de friches... Je ne pense pas que tout se fera sur friches, quelle articulation avec les lois ZAN, zéro artificialisation nette ? »*

Réponse de M. GEORGES : M. GEORGES répond à la question sur l'utilisation des terres agricoles et d'exploitations. Il rappelle que le projet représente 88 hectares pour l'industrie, et 130 hectares d'aménagements puisque d'autres aménagements sont prévus dans le projet. Il précise que le réseau routier aménagé est pris en compte, le réseau ferré local également ; Il indique que ce foncier est pris sur le foncier de pleine propriété du port en indiquant qu'il fait, en effet, l'objet d'agriculture en bail précaire depuis longtemps. Il ajoute que de ce point de vue-là, il y aura un peu moins d'agriculture sur le port, mais qu'il n'y a pas de transformation de terres agricoles en terres industrielles, puisqu'il s'agit de terres qui sont déjà dans le PLU, Plan Local d'Urbanisme, industriel. Il indique qu'y a 130 hectares de compensations, aussi pris sur le foncier du port. De façon plus générale, et cela dépasse le cadre du GPMD, Il indique que cela vaut pour toutes sortes de projets. En cas de besoin de plus compensations, il est possible de trouver des accords et de travailler conjointement avec la Sous-Préfecture, la CUD, la FNSEA sur ces sujets.

Réponse de M. DAIRAINÉ : M. DAIRAINÉ précise que jusqu'à maintenant ce sujet est traité par le Port, mais qu'à l'avenir il sera traité conjointement avec la CUD. Il précise qu'il y aura une réunion dédiée à la question de l'habitat. Concernant les logements, tous ne seront pas construits sur des friches, mais dans tous les cas sur des zones dédiées et prévues pour de l'aménagement. Il indique que l'objectif est de toujours faire une construction qui soit résiliente.

Avant de conclure la réunion, Mme AUFFRAY invite le Maire de Bourbourg à s'exprimer sur la façon dont la commune se prépare à l'arrivée de ProLogium sur le territoire.

Réponse de M. GENS : M. GENS indique que des changements pour la commune ont été engagés et préparés depuis 2020, et qu'un travail a été fait avec la CUD. Il indique qu'en tant que Maire, il ne peut qu'être facilitateur de toutes les problématiques qui tournent autour du projet et du Port. Il rappelle son rôle de délégué à l'agriculture au niveau de la CUD et sa volonté, ainsi que celle des autres maires du secteur, de défendre leurs communes et leur territoire. Il indique que la réussite du projet et sa bonne intégration sur le territoire sera lié à un travail en bonne intelligence entre tous les acteurs, forts de leurs compétences respectives.

CONCLUSION

Mme AUFROY remercie l'ensemble des participants et intervenants et invite les garants à partager un mot de conclusion avant de clôturer la réunion.

Mme ROYAL salue les échanges mais regrette que le temps de parole du public soit resté trop court. Elle recommande une vigilance lors des prochaines réunions afin de mieux respecter les horaires et le temps dédié aux échanges avec le public.

M. LAURE, connecté sur Zoom, souligne que cette participation à distance lui a permis d'assister à la réunion, Il remercie les maîtres d'ouvrage et les prestataires techniques de la qualité de la retransmission.

Il partage ensuite trois observations rapides :

- Malheureusement, le nombre de participants a été assez faible, en particulier à distance. Il souligne que vu l'importance du projet, un plus grand nombre de participants aurait été souhaitable. En revanche, il salue la qualité de l'ensemble des sujets qui a permis de couvrir de nombreux thèmes, avant qu'ils ne soient développés dans les prochaines réunions.

- La présentation du projet proprement dit a été abordée tardivement dans le cours de la réunion, les questions initiales ayant porté d'abord sur la gouvernance et le cadrage plus large. Les réunions suivantes permettront d'approfondir ce point et de revenir plus en détails sur les caractéristiques du projet.

- Enfin, la réunion montre que les maîtres d'ouvrage ne sont pas isolés : ils sont accompagnés par le territoire, acteurs publics et privés.

Il revient sur l'enjeu d'aller vite pour tenir le calendrier d'un vaste projet industriel, du fait d'exigences économiques et politiques, qui doit être compatible avec une concertation ouverte et conclut en soulignant le rôle de la CNDP, celui d'équilibrer les deux exigences liées à la conduite du projet et celles de la concertation avec les habitants.

Avant de clôturer la réunion, M. LAURE rappelle qu'à ce stade de démarrage de la concertation, la mobilisation de tous est primordiale pour faire en sorte que le grand public soit au rendez-vous durant les semaines à venir.

Mme AUFRAY remercie les participants et les invite à consulter le site de la concertation pour continuer à contribuer et retrouver le compte-rendu ainsi que le replay de cette réunion de lancement. Elle rappelle les prochaines dates de la concertation avant de clôturer la réunion.

Le réunion se termine à 20h30.